

Note d'information - Processus électoral

Actualité du processus électoral : Situation au 29 mai 2013

Le Rapporteur de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), Monsieur Matthieu Mpita, a ouvert, le lundi 27 mai 2013, les travaux de l'atelier de restitution et d'évaluation des missions sur la cartographie des sites de vote dans la ville province de Kinshasa. Ces missions ont été effectuées par la CENI en partenariat avec la Division électorale (DE) et le Système d'Information Géographique (GIS) de la MONUSCO ainsi que l'Institut Géographique du Congo (IGC). A titre de rappel, l'opération de cartographie s'est déroulée globalement du 22 avril au 09 mai 2013. Les objectifs poursuivis par l'atelier sont: évaluer le travail de collecte des coordonnées GPS des sites de vote, rendre compte des missions de terrain et tirer les leçons en vue de l'amélioration des opérations à venir.

Le Premier Président de la Cour d'Appel de Mbandaka, a informé le 23 mai 2013, la CENI de l'absence de recours en contestation de la liste provisoire des candidats à l'élection des Gouverneur et Vice-gouverneur de la province de l'Equateur. Le Bureau de la CENI, a publié le 25 mai 2013, la liste définitive des candidats à ce scrutin. Ce sont au total, les 25 candidats de la liste provisoire. La campagne électorale débute le 03 juin 2013 et se clôture le 05 juin 2013, à minuit. Elle se déroulera auprès des députés provinciaux de l'Assemblée provinciale de l'Equateur. Le vote des Gouverneur et Vice-gouverneur interviendra le 07 juin 2013.

Les négociations en vue de la mise en place des organes de la nouvelle CENI se poursuivent à l'Assemblée nationale. Selon le Président de cette Chambre du Parlement, à la date du 27 mai 2013, une seule composante n'a pas encore transmis la liste de ses candidats.

Actualités du terrain

Dans la province du Bas-Congo, la Section Electorale (SE) a apporté son appui à la section des Affaires civiles pour la mise en place du cadre de concertation des jeunes pour des élections apaisées dans le territoire de Kasangulu. 70 jeunes ont participé à ladite activité. L'objectif poursuivi était d'éveiller la conscience des jeunes sur leur rôle à jouer pour des élections apaisées.

Dans la province de l'Equateur deux activités de sensibilisation ont été organisées. A Mbandaka, une rencontre a réuni le Secrétaire Exécutif Provincial (SEP)/CENI, la SE et les candidats ou leurs représentants à l'élection des Gouverneur et Vice- gouverneur de la province. Au cours de cette rencontre, il s'est agi de rappeler aux candidats les règles de conduite de l'élection et partager des informations sur le processus électoral. A Gemena, le Hub de la DE et l'Antenne locale de la CENI ont fait une communication sur «La nouvelle configuration et mission de la CENI», au profit de l'Association «Planète Junior» qui regroupe les Leaders des Jeunes, les élèves finalistes, et les étudiants du Sud-Ubangi.

Dans la province du Kasai Occidental, la SE a effectué le 20 mai 2013 des visites d'échanges et d'informations à Muambambuyi et à Malole, cités situées respectivement à 26 kms et à 06 kms au Nord-Est de Kananga. Les échanges ont porté notamment sur les élections passées dans ces localités et les actions à entreprendre pour l'amélioration et la réussite des élections à venir.

Dans la province Orientale, une séance de travail a réuni le coordonnateur de l'ONG Droits Humains/Voix Des Opprimés (DH/VDO) et le Hub d'Isiro pour faire une évaluation à mi-parcours des activités de sensibilisation électorale et décentralisation. . L'évaluation a montré que 198 séances d'animation ont été réalisées et 6934 personnes sensibilisées dont 4013 femmes. Les activités qui ont débuté depuis le 20 mars prendront fin le 15 juillet 2013.

Dans la province du Katanga, la SE a contribué à la préparation de l'atelier de sensibilisation «Pour les élections apaisées au Katanga» qui a été organisé à Kasumbalesa, du 24 au 25 mai 2013. Cet atelier vise à renouer le dialogue et rétablir la confiance entre les acteurs politiques et la société civile en prévision des futures élections

Comprendre la Loi organique de la CENI

1. Qui désigne les délégués de la Majorité présidentielle et de l'Opposition politique pour faire partie de la CENI ?

Ces membres sont désignés par les forces politiques de l'Assemblée Nationale.

2. Les trois délégués de la Société Civile peuvent-ils appartenir à la même organisation ?

Non, la Société Civile doit être représentée par :

- ❖ un délégué des confessions religieuses ;
- ❖ un délégué des organisations féminines de défense des droits de la femme ;
- ❖ un délégué des organisations d'éducation civique et électorale.

3. Quelles sont les responsabilités du Bureau de la CENI ?

- ❖ Le Bureau est l'organe de gestion et de coordination ;
- ❖ Il assure l'exécution des décisions de l'Assemblée Plénière ;
- ❖ Il veille au respect de la Loi électorale et référendaire par les autorités politico-administratives, les Partis Politiques, les candidats, les observateurs nationaux et internationaux, les électeurs et les témoins.

4. Quelles sont les attributions et le mode de fonctionnement de l'Assemblée Plénière?

- ❖ L'Assemblée Plénière est l'organe de conception, d'orientation, de décision, d'évaluation et de contrôle de la CENI.

- ❖ Elle est composée de treize membres.

- ❖ L'Assemblée Plénière adopte le projet du budget de la CENI et son programme d'action ainsi que le plan des opérations électorales, le rapport semestriel, le rapport général et tout autre rapport présenté par le Bureau.
 - ❖ L'Assemblée Plénière ne siège valablement qu'à la majorité absolue de ses membres. Néanmoins, si à la première séance, le quorum de la majorité absolue n'est pas atteint, à la séance subséquente portant sur la même matière elle peut valablement siéger quel que soit le quorum ;
 - ❖ Ses décisions se prennent par consensus, à défaut, par vote à la majorité absolue de ses membres. En cas d'égalité des voix, celle du Président est prépondérante.
5. Quand l'Assemblée Plénière doit-elle se réunir pour la première fois ?
- ❖ L'Assemblée Plénière se réunit en séance inaugurale dans les quinze jours qui suivent l'investiture des membres de la CENI ;
 - ❖ La séance d'ouverture est présidée par le Secrétaire Exécutif National ;
 - ❖ Elle se réunit chaque fois que de besoin.
6. Comment est composé le Bureau ?
- ❖ Le Bureau est composé de six (6) membres dont au moins deux femmes, l'une issue de la Majorité et l'autre de l'Opposition politique ;
 - ❖ Il comprend :
 - Le Président, issu de la Société Civile ;
 - Le Vice-président, issu de la Majorité ;
 - Le Rapporteur, issu de l'Opposition politique ;
 - Le Rapporteur Adjoint, issu de la Majorité ;
 - Le Questeur, issu de la Majorité ;
 - Le Questeur Adjoint, issu de l'Opposition politique.